

Albi



Toulouse



Tarbes



QUALIFICATION MAÎTRE.SSE DE MAISON

PRESENTATION DE LA FORMATION

La profession

Désignation du métier et des fonctions visées

Le.la maître.sse de maison assure dans une structure d'hébergement, une unité de vie, ou en logement autonome, une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie : entretien des locaux, cuisine, lingerie, tâches ménagères, tâches de gestion simples. Sa mission s'effectue en lien avec l'équipe éducative. Il.elle accompagne la personne dans les actes de la vie quotidienne. Il.elle vise l'apprentissage et le maintien de son autonomie au travers des actes du quotidien.

Ainsi, le.la maître.sse de maison exerce le plus souvent dans les secteurs de la protection de l'enfance, des adultes et familles en difficulté, du handicap enfance, ou dans les établissements et services du handicap où les personnes sont les plus autonomes.

Description des activités professionnelles

Le.la maître.sse de maison exerce 3 grands types d'activités :

- Il.elle contribue à l'adaptation, à la qualité et à la sécurité du cadre de vie en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/de service,
- Il.elle assure l'accompagnement des personnes, intervient dans les actes essentiels de la vie quotidienne, prévient et gère les situations problématiques selon les procédures en vigueur dans son établissement/service.
- Il.elle se positionne comme professionnel.le de l'action sociale, médicosociale et à ce titre, participe à l'équipe pluriprofessionnelle. Il.elle assure les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuie pour cela sur les outils de communication de l'établissement.

Les textes de référence

Le référentiel de certification a été validé par la CPNE-FP le 30 juin 2020.

Objectif de la formation

La formation doit permettre de développer des compétences cliniques et relationnelles permettant d'avoir une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie : entretien des locaux, cuisine, lingerie, tâches ménagères, tâches de gestion simple, dans l'accompagnement des personnes, dans les actes de la vie quotidienne en lien avec l'équipe éducative.

Elle doit permettre au stagiaire :

- D'identifier les spécificités et les limites de son intervention
- D'appliquer les techniques répondant aux besoins d'hygiène corporelle en première intervention
- D'instaurer une relation de qualité avec les usagers
- De respecter la réglementation et les protocoles en vigueur dans l'établissement
- De travailler en équipe pluridisciplinaire, dans une dynamique de projet

Architecture de la formation

Notre projet de formation est établi conformément aux exigences du cahier des charges élaboré par l'OPCO Santé et la CPNE. Il s'inscrit plus globalement dans le cadre du projet institutionnel de l'Institut Saint-Simon.

La formation est composée d'enseignements théoriques et pratiques :

- Enseignement théorique : 217h en centre de formation
- Formation pratique : elle s'exerce chez l'employeur pour les salariés en formation ou sous forme de stages pour les demandeurs d'emploi (210h minimum).
- Un accompagnement renforcé (14h) peut être proposé aux personnes ayant des difficultés à l'écrit ou à l'utilisation des techniques numériques.

Elle est organisée en alternance Sur une amplitude de 10 mois ;

Les contenus de formation

Ils sont organisés en 4 blocs de compétences :

BLOC 1 : ADAPTATION, QUALITE, SECURITE DU CADRE DE VIE (70 HEURES – 10 JOURS)

- Rôle et fonction du de.de la Maître.sse de Maison
- Qualité et sécurité du cadre de vie
- Entretien du cadre de vie
- Entretien du linge
- Préparation des repas et hygiène alimentaire

BLOC 2 : ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES (77 HEURES – 11 JOURS)

- Rôle et fonction du. de la Maître.sse de Maison quant à l'accompagnement des personnes »
- Les problématiques des publics
- Les fondements et les méthodes de l'accompagnement
- Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort

BLOC 3 : PARTICIPATION À L'EQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE (49 HEURES – 7 JOURS)

- Le cadre institutionnel de la fonction
- Le travail en équipe Pluriprofessionnelle

ACCOMPAGNEMENT – EVALUATION (parcours complet : 21 heures à 35 heures)

ACCOMPAGNEMENT – EVALUATION (parcours partiel : 7 heures à 14 heures par bloc)

La formation pratique

La formation de Maître.sse de Maison est construite sur le modèle d'alternance intégrative. En effet, la réussite d'un parcours de professionnalisation s'appuie sur l'implication de la structure employeuse ou d'accueil.

Le parcours de formation s'articule autour d'une progression pédagogique coordonnée entre l'organisme de formation et l'entreprise, les deux espaces contribuant à l'apprentissage et à l'évaluation des compétences et connaissances nécessaires à l'exercice du métier.

Cette alternance est proposée assez tôt dans le calendrier afin de garantir un rythme théorie/pratique (*après le deuxième regroupement*).

L'alternance mobilise un certain nombre de moyens à mettre en œuvre en amont, pendant et après la formation :

- Réunion avec les référents professionnels
- Entretien téléphonique de suivi avec les référents professionnels
- Visite de terrain pour les demandeurs d'emploi

Modalités de certification

Pour l'obtention de la qualification Maître.sse de maison, le.la candidat.e doit valider chacun des 3 blocs de compétences.

Chacun des blocs rassemble un certain nombre de compétences déclinées en critères, observables à l'écrit comme à l'oral.

Le bloc 1 est réputé acquis lorsque le.la candidat.e valide les formations HACCP et SST et valide 75% des critères.

Les blocs 2 et 3 sont réputés acquis lorsque le.la candidat.e en valide 60% des critères.

Dans le cas d'une validation partielle, les blocs sont acquis à vie.

En cas d'échec à la qualification totale, le.la candidat.e se voit proposer un parcours adapté lui permettant d'accéder une nouvelle fois à la qualification dès que le jury de certification des compétences s'est prononcé. L'organisme de formation s'appuie pour cela sur les recommandations formulées par le jury de certification des compétences et tient compte du temps d'analyse et de prise de recul nécessaire avant toute nouvelle présentation à la qualification.

La CPNE-FP ne fixe pas de limite dans le nombre de présentation du.de la candidat.e à la qualification totale.

Allègements/ Dispenses

A ce jour et tant que le secteur n'a pas déposé une certification pour les maître.sse.s, seuls les détenteurs de la qualification ou du CQP Surveillant.e de nuit qui souhaiteraient accéder à la qualification de Maître.sse de maison bénéficient de validations partielles automatiques, précisées ci-dessous.

	Blocs de compétences de la qualification Maître.sse de maison		
	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3
	Adaptation, qualité et sécurité du cadre de vie	Accompagnement des personnes	Participation à l'équipe pluriprofessionnelle
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié (Obtenu avant le 01-01-15)			X
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu après le 01-01-15) ou CQP Surveillant.e de Nuit		X	X
Qualification professionnelle de Maîtresse de maison (Obtenu après le 01-01-15)	X <i>(sous réserve de la présentation SST validé et HACCP)</i>		X

Informations pratiques

Les journées de formation ont une durée de 7 heures

Les horaires de formation sont :

- 8h30/12h – 13h30/17h sur les sites d’Albi et de Toulouse
- 9h/12h30 – 13h30/17h sur le site de Tarbes

Ces horaires sont susceptibles de modifications dans le cas d’organisation de séquences de formation en intersites, sur une modalité de distanciel.

Qualifications du responsable de formation et des cadres pédagogiques

La formation est coordonnée par le Centre d’Activité *Accompagnement de la personne* de Toulouse pour garantir la cohérence du projet et la qualité de la formation sur l’ensemble des sites.

Sur chaque site, sont identifiés des coordonnateurs pédagogiques pour assurer la mise en place organisationnelle et le suivi pédagogique des formations.

Coordinatrice du dispositif global pour l’Institut Saint-Simon ARSEAA : Véronique BOURREL, Diplôme d’Etat d’Ingénierie Sociale - Diplôme d’Etat aux Fonctions d’Animation – Diplôme d’Etat d’Educateur de Jeunes Enfants.

Références des coordinateurs de site

Site Albi/Rodez : Vincent PAGES, DESS Psychologie sociale

Site de Tarbes : Marielle SAINTE CLUQUE, Diplôme d’Etat d’Educateur Spécialisé - Licence Professionnelle en Intervention Sociale - Diplôme Universitaire Stratégies et Ingénierie de la formation des adultes. Diplôme d’état d’Aide médico Psychologique

Site de Toulouse: Véronique BOURREL, Diplôme d’Etat d’Ingénierie Sociale - Diplôme d’Etat aux Fonctions d’Animation – Diplôme d’Etat d’Educateur de Jeunes Enfants.

Contact - Information :

Albi : Stéphanie ALVERNHE : 05 63 43 2045

Tarbes : Sylvie ANOLL : 05 62 35 30 61

Toulouse : Sandrine CHESNEAU : 05 61 19 09 48

s.alvernhe@arseaa.org

s.anoll@arseaa.org

s.chesneau@arseaa.org